

Image not found or type unknown



## Imposition lors du mariage.

Par **romain75**, le **05/05/2011** à **11:58**

Bonjour,rrnrEn cours de droit fiscal notre professeur a fait allusion à un avantage dont les mariés ne peuvent plus prétendre depuis 2011 je crois. Il nous dit qu'avant les mariés pouvaient, en remplissant des déclarations séparées au début et communes à la fin, s'acquitter d'une certaine somme or je ne comprends pas comment car quand je calcule j'obtiens le même résultat.rrnrSi vous pouviez m'éclairer sur la question cela m'aiderait bien.rrnrMerci d'avance !